



## COMMUNE DE SAINT-BRÈS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2021

Le 23 janvier 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : Mmes HUGLI, DE MARINIS, CIOFOLO, BOUTONNET. Mrs BAPTISTE, BATAILLE, CRES, SUGIER, ARNAULT, BUTIN, TAQUET.

**Absent** : Mr GENTILE (pouvoir à Mr ARNAULT), Mme MARTEL (pouvoir à Mme DE MARINIS) Mr LOBIER (excusé).

#### **1/ AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION ADS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente au service ADS depuis 2015.

Il indique que la convention actuelle se terminait au 31/12/2020.

En vue de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi à compter du 01/01/2022, il est indispensable de mettre en place les procédures qui vont s'imposer pour cette démarche.

Sans connaître à ce jour les changements que cette dématérialisation va engendrer, le Maire propose qu'un avenant de prorogation à la convention de prestation de service soit signé pour l'année 2021.

Vote : 14 voix pour.

#### **2/ SUBVENTION POUR LES RESTOS DU CŒUR**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200.00 € à cette association.

Vote : 12 voix pour- 2 abstentions.

#### **3/ INFORMATIONS**

- ECOLE : Un dossier de demande de subvention (DSIL) a été déposé pour améliorer l'isolation de ce bâtiment.
- CIMETIERE : Un logiciel a été commandé afin de numériser toutes les tombes. Un plan détaillé sera réalisé par un géomètre. Une fois toutes les données saisies, il est envisagé de mettre en place la procédure pour les tombes à l'abandon. Un ossuaire et un dépositaire vont être créés dans le nouveau cimetière.
- CAMION : Des ridelles vont être commandées pour le nouveau camion.
- Il est envisagé l'achat d'un petit standard téléphonique pour la mairie.
- APPARTEMENT ECOLE : Une séparation dans la cour va être créée afin de séparer le logement au-dessus de la bibliothèque de la cour.
- La commission travaux va se pencher sur l'aménagement du parcours sportif et botanique afin qu'un dossier de demande de subvention soit déposé en septembre. Le terrain, d'une superficie d'environ 16 000m<sup>2</sup> va devoir être borné.
- Le bulletin municipal 2020 devrait être distribué courant février.
- La commission culture-information va se pencher prochainement sur la mise en place d'un panneau d'affichage ou une application téléphonique.
- Début janvier, le toit de la petite salle accolée à l'Eglise s'est en partie effondré. — Cette salle n'est pas communale. Elle appartient à une association paroissiale qui n'existe plus. Après attache des services fiscaux, des démarches vont être entreprises afin que ce local devienne communal. Une fois ce bien devenu communal, le conseil municipal réfléchira au devenir de ce bien.